

CR du CNESER du 21 novembre 2011 par les élus SNESUP-FSU

Motion CGT (voir texte ci-dessous).

FO et CFDT s'abstiennent

SNESUP, UNSA, FAGE et PEEP annoncent le soutien

Vote : 14 Pour, 6 Abstentions

Motion UNEF (voir texte ci-dessous)

FO s'abstient car a voté contre arrêté Licence et UNEF pour, alors que problèmes moyens non assurés ont été évoqués déjà pour cet arrêté.

SNESUP, CGT, SGEN et UNSA soutiennent.

Vote 15 Pour, 3 Contre, 2 Abstentions, 1 NPPV

Motion SNESUP (voir texte ci-dessous)

CFDT, FAGE, UNEF et UNSA soutiennent

PDE s'abstient

Vote : 17 Pour, 2 Contre, 2 Abstentions

Désignation représentant étudiant ONISEP.

L'organisation majoritaire (UNEF) propose (conformément aux statut de l'ONISEP) son représentant Yannis BURGAT comme titulaire et offre la place de suppléant à Thomas CÔTE de la FAGE. Approbation du CNESER (par affichage)

Ensuite, débat avec tous les présents sur les textes à l'ordre du jour, mais vote uniquement des membres de la « section permanente » (SP) du CNESER (composée de 20 membres, qui n'étaient pas tous présents à cette réunion)

Règlement général des BTS(décret 95)

2 dispositions :

- Validation des acquis professionnels remplacé par validation des acquis de l'expérience.

- Absence à une épreuve facultative empêche actuellement de délivrer le diplôme. Positif en

95 car taux d'absentéisme faible, mais des cas peu nombreux et très embêtants d'étudiants ayant assez de points pour valider le diplôme sans avoir passé l'épreuve facultative, et qui contestent d'être recalés au diplôme pour cette absence.

Vote SP : 15 Pour

BTS Banque

Inscription d'une certification, exigée par l'AMF, pour les chargés de clientèle, . Comme les éléments de certification sont répartis sur l'ensemble du BTS, création d'une nouvelle épreuve facultative, sous forme de QCM, qui sera travaillée dans le cursus de BTS, et donnera lieu à la délivrance de la certification (si épreuve réussie).

Vote SP 16 Pour

Classes ATS

Modifications portant sur le programme avec la mise en place de mini-projets :. Pas de problème majeur.

(Précisions : classes ATS ;= Préparation spécifique en 1 an au concours d'entrée des écoles d'ingénieur pour les étudiants issus de BTS et DUT. Environ 1 millier d'étudiants en France Coût d'une année : même coût que pour une classe préparatoire).

Vote SP : 10 Pour, 5 Abstentions

Motion SNESUP :

Passée parmi les premières à « l'autonomie financière », après avoir été incitée comme les autres à le faire par la promesse d'un « bonus », l'Université de Limoges, déficitaire pour la deuxième année consécutive, a été mise sous la tutelle du recteur.

Ce n'est pas la décision conjointe du MESR et de la CPU de créer un « comité des pairs », chargé de détourner l'attention, ou de bannir du vocabulaire ministériel l'expression de « mise sous tutelle » qui modifiera la situation vécue dans les établissements, ni les prescriptions explicites aux établissements de gel de la masse salariale pour réduire leurs déficits. Les choix budgétaires dont le MESR porte la responsabilité entraînent de lourdes difficultés pour certaines universités.

Avec un budget de l'enseignement supérieur en berne, contrairement à l'affichage trompeur, les comptes de beaucoup d'universités virent, l'un après l'autre, au rouge. Il n'est pas une journée sans qu'un établissement annonce un nouveau plan d'austérité (Pau, Bretagne Sud, Bordeaux 3, Nantes, Poitiers...).

Alors que la situation est grave pour le service public d'enseignement supérieur et de recherche, le MESR ne peut avoir comme seul interlocuteur la conférence des présidents d'université (CPU) et refuser d'entendre l'ensemble des acteurs du service public d'enseignement et de recherche, aussi bien les syndicats que le CNESER. Une fois de plus, le « dialogue de gestion » entre le ministère et les établissements se fait dans la plus grande opacité. Aucune séance plénière du CNESER traitant de la répartition des moyens aux établissements n'a été convoquée préalablement aux votes des budgets dans les établissements.

Devant cette situation inédite et l'urgence de mesures budgétaires correctives d'ampleur, nous demandons à être entendu et qu'une séance extraordinaire du CNESER soit convoquée dans les plus brefs délais.

Motion CGT

Élection dans l'enseignement supérieur et la recherche : une première totalement improvisée et bâclée

Une majorité des personnels des établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche était appelée à renouveler diverses instances.

Dans notre ministère, ces premières élections professionnelles générales n'ont pas été organisées dans les meilleures conditions pour assurer une participation significative des personnels.

Tout d'abord le calendrier : une circulaire électorale rendue publique par le ministère fin août et l'obligation du dépôt de listes de candidatures dans les tous premiers jours de septembre, alors que les listes électorales n'étaient pas publiées. Ce choix de la période de rentrée universitaire n'a pas facilité la prise en charge de l'organisation de ces élections par les administrations de nos établissements

La profusion des scrutins, sur des périodes différentes et selon des modalités différentes (vote par correspondance, vote électronique, vote à l'urne), a créé le trouble et l'incompréhension chez les personnels.

Les personnels IATOS devaient notamment renouveler leurs CAP lors d'un scrutin électronique organisé conjointement dans les deux ministères de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Nous pourrions penser que tout a été fait pour saboter ce scrutin et dévaloriser les commissions paritaires.

Lors de ce vote électronique, nous avons pu constater nombre de dysfonctionnements. Des enveloppes avec les identifiants jamais parvenues dans les établissements et reçues tardivement par les électeurs, des candidats qui n'ont pas pu voter, des personnels qui ne pouvaient pas voter pour la liste les concernant, des candidats contraints de voter pour un autre scrutin que le leur, etc.

Ce vote électronique a bafoué les principes démocratiques d'une telle consultation car il ne peut pas, pour des raisons liées au médium numérique lui-même, être tout à la fois très accessible, sûr et rigoureusement anonyme. Pour des raisons de dysfonctionnement technique des électeurs n'ont pas pu exercer leur droit de vote. Les personnels peu habitués aux nouvelles technologies en ont été exclus. Ceux qui ont voulu persévérer se sont heurtés à un service d'assistance inaccessible ou dans à l'incapacité de répondre ainsi qu'à des courriers de réponse qui se perdaient dans les « indésirables ».

La conséquence en est une baisse de participation significative, de plus de 20%, par rapport au même scrutin de 2008.

Le vote électronique ne garantit pas une expression démocratique des personnels. Rester sur ces bases dans la perspective d'élections permettant de définir la représentativité des organisations syndicales n'est pas acceptable.

Cette question est tout autant analytique que prospective au regard des enjeux pour une expression démocratique de l'ensemble de la communauté universitaire, personnels, enseignants et étudiants.

C'est pourquoi le CNESER demande au Ministre de diligenter une enquête administrative et aux parlementaires de constituer une Commission d'enquête pour que toute la lumière soit faite sur les conditions d'organisation de ce vote et définir des modalités de consultation qui ne remettent pas en cause l'expression démocratique des personnels lorsqu'ils sont consultés pour élire leurs représentants.

ne remettent pas en cause l'expression démocratique des personnels lorsqu'ils sont consultés pour élire leurs représentants.

Motion UNEF

Motion présentée au CNESER du 21 Novembre 2011 à propos du budget 2012 pour l'Enseignement Supérieur et la Recherche.

Une fois de plus, le projet de loi de finances pour 2012, suscite l'inquiétude et la colère de la communauté universitaire. L'augmentation du budget pour l'enseignement supérieur et la recherche présentée par le gouvernement de 769 millions d'euros en 2012 est largement inférieure aux engagements pris en 2007. En dépit d'effets d'annonces qui intègrent les crédits de l'opération campus et des crédits impôts recherche (CIR), les crédits de paiement de la mission interministérielle pour la recherche et l'enseignement supérieur (MIREs) stagnent avec une progression inférieure à 1% soit en dessous de l'inflation (1,7% en 2012). Cette stagnation revient à une réduction des moyens accordés à la plupart des universités, établissements et laboratoires, qui vont à nouveau se retrouver enfermés dans la pénurie budgétaires. L'augmentation avancée par le gouvernement de 214 millions d'euros pour la recherche est absorbée par les CIR qui progressent de 174 millions d'euros et représentent 5,3 milliards d'euros, soit 20% du budget de la MIREs. Par ce tour de passe-passe budgétaire, le gouvernement fait passer l'absence de recette fiscale en augmentation de ses dépenses.

Concernant les crédits en faveur de la réussite des étudiants, le gouvernement décide de tourner le dos à ses propres engagements.

- Le budget de la licence diminue pour la deuxième année consécutive. Depuis 2010 ce sont 59 millions d'euros de diminution du budget de la licence. Les ambitions du gouvernement de parvenir à 50% d'une classe d'âge au niveau licence et le seuil minimal de 1500 heures de cours en licence en 2012 ne pourront être atteints faute de moyens et de créations de postes.

- Le budget à destination de la vie étudiante est lui aussi largement insuffisant. Le financement du 10ème mois de bourse n'est toujours pas pérennisé pour les années à venir le FNAU est comme en 2011 amputé de 11 millions d'euros. Le budget de fonctionnement du CNOUS diminue de 1 million d'euros alors même que ses missions se développent face à une précarité étudiante grandissante. A cette situation difficile, le gouvernement fait le choix d'augmenter la taxe sur les mutuelles (TSCA) qui va transformer le droit à la santé en un luxe que les étudiants ne pourront pas se payer.

Malgré les annonces du ministre, l'Enseignement Supérieur et la Recherche n'échappent pas à la rigueur. Si le plafond d'emplois reste stable (à la différence du reste de la fonction publique où 34 000 postes seront supprimés dont 14 000 dans l'Education Nationale), non seulement il ne permet pas de faire face aux missions et charges accrues des établissements et des organismes induites par le passage aux RCE, mais il ne garantit même pas que tous les postes de fonctionnaires soient publiés et pourvus. De très nombreux établissements se retrouvent aujourd'hui dans l'incapacité de voter des budgets en équilibre. Pour atteindre l'équilibre, les établissements devront geler des postes ou encore supprimer des filières à faible effectif. Les besoins en emplois d'enseignants-chercheurs, d'enseignants et de personnels administratifs et techniques sont quant à eux de moins en moins couverts par des emplois statutaires et la précarité s'aggrave.

Le CNESER considère que le budget 2012 de l'ESR poursuit le désengagement de l'Etat des universités et des organismes de recherche, aggrave les conditions de vie et d'études des étudiants. Il réaffirme que des orientations budgétaires radicalement différentes doivent être mises en oeuvre :

- plan pluriannuel de créations d'emplois et de recrutements pour toutes les catégories de personnels de l'ESR
- remise à plat des critères de répartition des moyens et de la mise en concurrence généralisée des établissements ;
- augmentation du budget alloué à la licence,
- augmentation des aides sociales aux étudiants et exonération pour les étudiants de la TSCA